

1.

Débitrice: **MDFT SA**, Rte de Tramelan 7, 2710 **Tavannes**
2.

Déclaration de faillite: 21.02.2002
3.

Suspension de faillite: 22.03.2002
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 13.04.2002
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.

6.

Remarques: Les créanciers gagistes ont jusqu'au 3 mai 2002 pour exiger de l'office soussigné la réalisation de leur gage (art. 230a, 2ème al. LP). Parallèlement à la demande de réalisation du gage, ils doivent indiquer la valeur de leur créance au 21 février 2002.

Office des poursuites et des faillites du Jura bernois-Seeland
Agence de Moutier
2740 Moutier

(00011531)